

La réglementation européenne en matière de protection animale : enjeux et perspectives dans les filières poulet et dinde de chair

A. MARTRENCAR et J.P. MORISSE
CNEVA Ploufragan - BP 53 Ploufragan

Sous la pression des associations de protection animale, les conditions de l'élevage intensif sont de plus en plus remises en cause. Trois filières (poule pondeuse, porc et veau de boucherie) ont déjà fait l'objet d'arrêtés ministériels concernant le bien-être. Ces arrêtés découlent directement de la transcription en droit national de réglementations européennes.

Les filières poulet et dinde de chair ont pour l'instant été épargnées, mais des projets de recommandations européennes sont en cours et il ne fait aucun doute que des réglementations contraignantes verront le jour prochainement. La situation mérite réflexion pour ces filières car les enjeux économiques sont très importants.

I. Le processus de la législation européenne

1. Le Conseil de l'Europe

Il est composé actuellement de 39 pays, dont certains sont très sensibilisés par le bien-être animal dans les élevages intensifs. Il a une vocation humanitaire. Il siège à Strasbourg.

La Convention Européenne sur la Protection des Animaux dans les Elevages, signée puis ratifiée par la France en 1978, s'est dotée d'un Comité Permanent chargé de proposer un véritable " guide des bonnes pratiques ". Sous l'égide du Conseil de l'Europe, le Comité Per-

manent élabore et adopte des Recommandations qui ne sont pas contraignantes. Chaque filière a fait ou fera l'objet de ces Recommandations. Ce Comité est composé des membres suivants :

- Experts administratifs vétérinaires
- Associations de protection animale
- Fédération Vétérinaire Européenne
- Association Internationale d'Ethologie Appliquée
- Confédération Européenne des Agriculteurs

Les Recommandations du Conseil de l'Europe en matière de Protection Animale servent très souvent de canevas aux Directives élaborées par l'Union Européenne (figure 1).

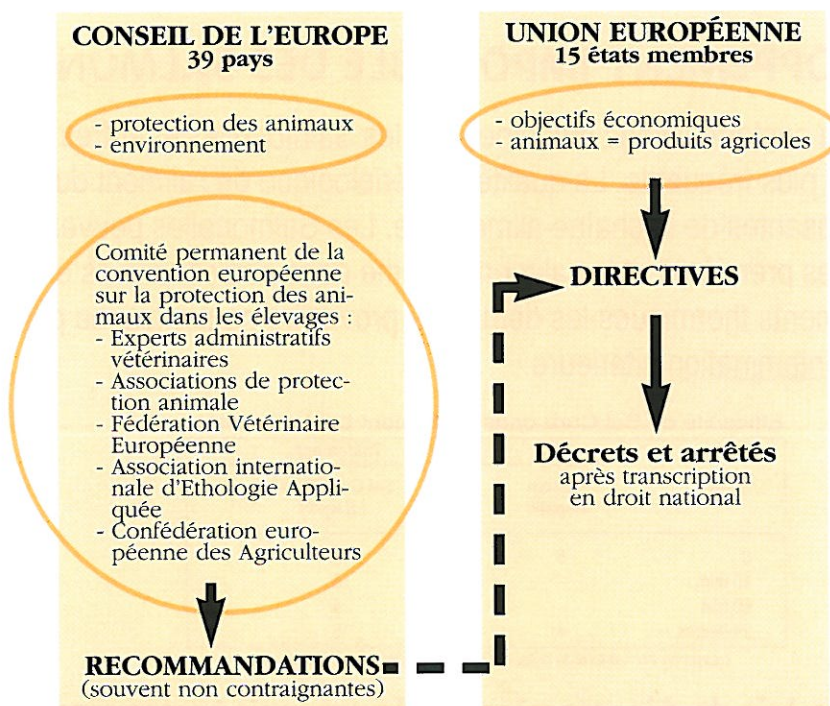


Figure 1 : élaboration des Recommandations du Conseil de l'Europe (d'après Fabre, 1995)

2. L'Union Européenne

Son siège est basé à Bruxelles. Elle est composée de 15 états

membres. Elle élabore des Directives qui sont ensuite transcrites en arrêtés nationaux et qui ont donc une valeur contraignante.

Le Comité qui rédige les projets de Directives est le Comité Scientifique Vétérinaire. Ce Comité, composé d'experts de chaque état

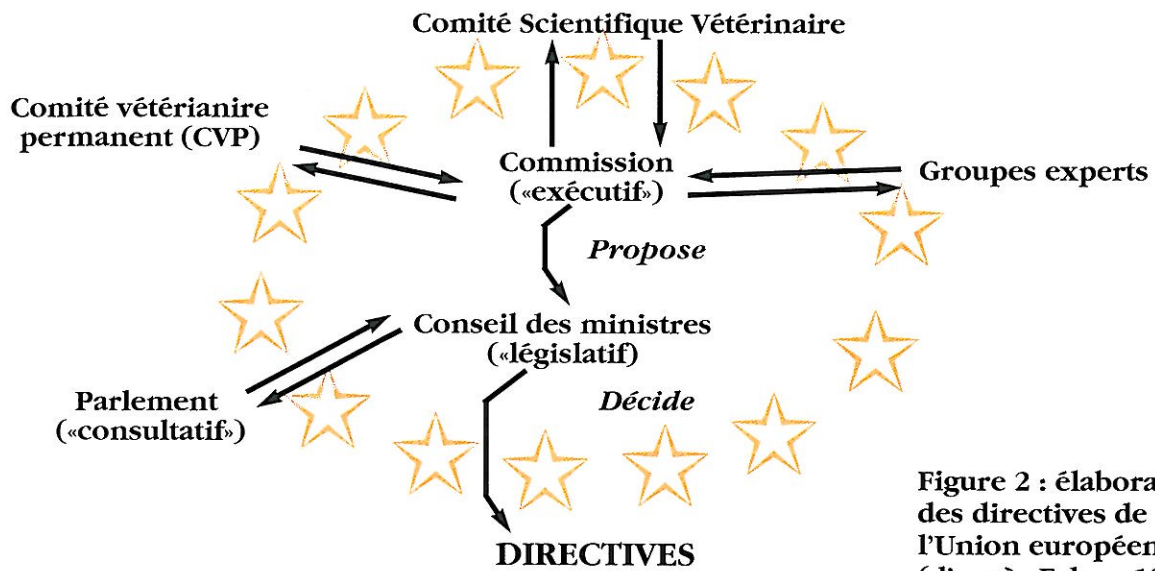


Figure 2 : élaboration des directives de l'Union européenne (d'après Fabre, 1995)

membre, est chargé de faire la synthèse des connaissances et de proposer à la Commission Européenne des projets de Directives. Ses propositions sont ensuite discutées par le Comité Vétérinaire Permanent, et par des groupes d'experts, différents selon les filières concernées, choisis en fonction de leur compétence scientifique. Ces propositions de Directives sont ensuite transmises au Conseil des ministres qui prend la décision finale après avis du Parlement Européen (figure 2).

Il existe à Bruxelles des groupes de pression qui essayent de faire valoir leurs vues par des actions de lobbying. Les associations de protection animale sont particulièrement efficaces dans ce domaine (Eurogroup for animal welfare).

II. La situation concernant les filières de poulet et de dinde de chair

Une recommandation du Conseil de l'Europe a été adoptée pour l'espèce *Gallus gallus* (pondeuses et poulets de chair) le 28 novembre 1995. Concernant la filière dinde, il n'y a pas actuellement de recommandation du Conseil de l'Europe définitivement adoptée mais il existe des projets de recomman-

dation. Dans les deux filières les principaux points abordés sont les suivants :

- chaque élevage doit disposer d'un personnel compétent et en nombre suffisant ;

- les élevages de dinde de chair doivent comporter un enclos-hôpital (5 % de la surface totale du parquet) pour les animaux blessés ou malades non mourants ;

- la densité doit être fonction des capacités de ventilation du bâtiment ; des propositions de limites chiffrées ont été avancées au cours des discussions préparatoires : 25 kg/m² pour des poulets d'un poids final de 2 kg (soit environ 12 animaux/m²) et 36 kg/m² pour les dindes (soit environ 5 animaux/m²) ; **aucune de ces propositions n'a été retenue pour le moment ;**

- l'usage systématique des médicaments est interdit ; l'usage d'additifs alimentaires reste autorisé ; la liste des additifs alimentaires est contrôlée très rigoureusement par un comité spécialisé ; ce sont certains produits médicamenteux utilisés à des doses faibles ; un même principe actif peut ainsi être classé en " médicament " ou en " additif alimentaire " en fonction de la dose à laquelle il est employé ;

- l'éclairage minimum à la hauteur des yeux des animaux devrait être d'une intensité minimale de 20 lux ; il devrait exister une période d'obscurité continue égale approximativement à 8 heures ;

- tous les équipements doivent être régulièrement contrôlés afin de diminuer les risques d'incendie (responsabilité de l'éleveur éventuellement engagée en cas de sinistre si bâtiment surchargé ou non-respect des normes de sécurité) ; il doit exister un plan d'évacuation d'urgence des animaux ;

- lors de l'enlèvement, les animaux devraient être transportés un par un, et ne devraient pas être portés la tête en bas ; les machines à ramassage automatique seraient moins stressantes pour les animaux que le ramassage manuel (Duncan et al., 1986) ; néanmoins, il a été récemment montré que des poulets de chair portés la tête en bas n'étaient pas plus stressés que des oiseaux portés la tête en haut, à partir du moment où les oiseaux étaient placés immédiatement après dans des containers ; ceci pourrait être dû à l'effet stressant prédominant du stockage des animaux dans des containers (Kannan et Mench, 1996) ;

- la sélection génétique des animaux doit inclure les critères de bien-être (agressivité, picage des plumes, troubles locomoteurs) ;

- l'élimination du tiers de la partie supérieure du bec est autorisée jusqu'à l'âge de 21 jours ; sinon, cette opération doit être effectuée sous analgésie ;

- l'euthanasie des animaux à éliminer doit provoquer une mort immédiate et sans douleur ; les méthodes d'étouffement et de noyade sont interdites.

INTENSITÉ LUMINEUSE FORTE

Avantages

- Activité plus importante et donc meilleure exploration de l'environnement et diminution des problèmes locomoteurs

Inconvénients

Tendance au cannibalisme et donc obligation de débécquer

INTENSITÉ LUMINEUSE FAIBLE

Avantages

- Cannibalisme rare
- Possibilité de garder les animaux non débécqués

Inconvénients

- Activité plus faible et donc tendance aux troubles locomoteurs
- Les activités d'exploration de l'environnement sont supprimées
- Problèmes oculaires

III. Les connaissances actuelles sur le régime d'éclairage et la densité d'élevage

1. Le régime d'éclairage

1.1. L'intensité lumineuse

Actuellement, soit l'intensité lumineuse est forte (> 20 lux) et les animaux sont débécqués, soit elle est faible et les animaux peuvent être gardés non débécqués. Le FAWC (Farm Animal Welfare Council) recommande d'engager des études qui permettraient d'augmenter l'intensité lumineuse sans avoir à débécquer les animaux. Selon elle, il faudrait envisager d'enrichir l'environnement des animaux ce qui pourrait les détourner des activités d'agression. La recherche la plus prometteuse dans ce domaine reste la sélection génétique de souches moins agressives.

1.2. Le régime d'éclairage

Les études scientifiques sont un peu difficiles à résumer car les régimes lumineux les plus divers

ont été testés (voir Gordon, 1994 et Hester, 1994 pour une revue). Ces régimes peuvent être classés en trois grandes catégories : éclairage permanent (24 ou 23 heures de lumière), éclairage incluant une période d'obscurité d'au moins 6 heures avec ou non diminution de la durée de l'éclairage aux alentours de la 4ème semaine et les régimes intermittents du style : (3 heures lumière - 3 heures obscurité) x 4. Globalement, il y a un consensus pour admettre que sur le plan de la productivité les régimes intermittents sont les plus performants alors qu'en ce qui concerne les troubles locomoteurs, les régimes proposant une augmentation progressive de la durée d'éclairage sont les plus adaptés. L'intérêt de raccourcir la période d'éclairage entre la 2ème et la 4ème semaine est de ralentir la croissance des animaux en diminuant la consommation alimentaire ; ainsi, la croissance se ferait de manière plus harmonieuse au cours de cette période critique et les troubles locomoteurs s'en trouveraient diminués ; le retard de croissance serait rattrapé par la suite par un phénomène de croissance compensatrice. Les études chez la dinde restent moins nombreuses que chez le poulet et il apparaît nécessaire de les poursuivre.

2. La densité d'élevage

Les répercussions socio-économiques d'une modification de ce paramètre seraient très importantes. De plus, il s'agit du point le plus délicat en terme de protection animale sensu stricto, car la justification de la pratique de densités élevées est purement économique. Beaucoup d'études ont été réalisées (voir Ekstrand, 1993 pour une revue) dont une grande partie s'est focalisée sur le poids final des animaux. L'influence de la densité sur le bien-être des oiseaux sera développée plus loin.

IV. Les intervenants scientifiques et techniques en France

- le CNEVA (Centre National d'Etudes Vétérinaires et Alimentaires). Le CNEVA Ploufragan dispose d'une Unité spécialisée dans le bien-être animal.

- l'INRA. Plusieurs équipes de l'INRA travaillent en France sur les problèmes de bien-être dans différentes filières de l'élevage intensif (veau de boucherie, porc). Les chercheurs de l'INRA de Nouzilly sont spécialisés dans l'étude du

comportement des oiseaux.

- L'ITAVI. En partenariat avec les deux organismes de recherche, l'ITAVI mène des études technico-économique dans ce domaine.

V. Les actions menées par l'unité de protection animale du CNEVA Ploufragan

En liaison directe avec le bureau de Protection Animale de la DGAL, l'Unité de Protection Animale du CNEVA Ploufragan réalise des études sur les différentes productions animales intensives (veaux, porcs, lapins et aviculture). Le but de ces actions est de disposer d'arguments scientifiques et objectifs à fournir aux représentants français lors des négociations européennes. Pour ce qui est des volailles de chair, le principal point abordé actuellement est celui de la densité.

Différents paramètres du bien-être des animaux sont comparés entre trois densités d'élevage (12, 16 et 20 poulets/m² d'une part, et 8, 6,5 et 5 dindes/m² d'autre part).

Les paramètres comportementaux

- Méthode d'études. Soit par " focal " (suivi dans le temps du comportement d'un animal), soit par " scan " (photographie instantanée de plusieurs animaux et note des activités des animaux au moment où la photo a été prise).

- Détermination du rythme d'activité : pourcentage du temps que l'oiseau consacre à chacune de ses activités (exemple : 60 % couché, 30 % debout, 2 % abreuvement, etc.). Il a été montré chez le poulet de chair que les animaux se déplaçaient moins dans les fortes densités (Lewis et Hurnik, 1990) et ceci est un des arguments des protectionnistes en faveur des faibles densités. L'interprétation en termes de bien-être est délicate. Néan-

moins on constate que les animaux qui se déplacent peu ont souvent tendance à présenter des troubles locomoteurs ainsi que des lésions de dermatite.

- Détermination de la fréquence et de la nature des agressions entre animaux.

- Calcul de la fréquence des dérangements des oiseaux au repos par d'autres oiseaux. C'est une des principales critiques des protectionnistes contre les fortes densités. L'interprétation en termes de bien-être est difficile car on ne peut savoir avec précision à partir de quand un événement perturbe véritablement un oiseau au repos (animal se faisant marcher dessus ? animal se levant ? animal se déplaçant ?). Une étude récente menée au CNEVA Ploufragan (Martrenchar et al., 1997a) a montré que la durée moyenne d'une phase de repos sans dérangement était plus grande à une densité de 12 poulets/m² comparativement à une densité de 20 poulets/m² (figure 3).

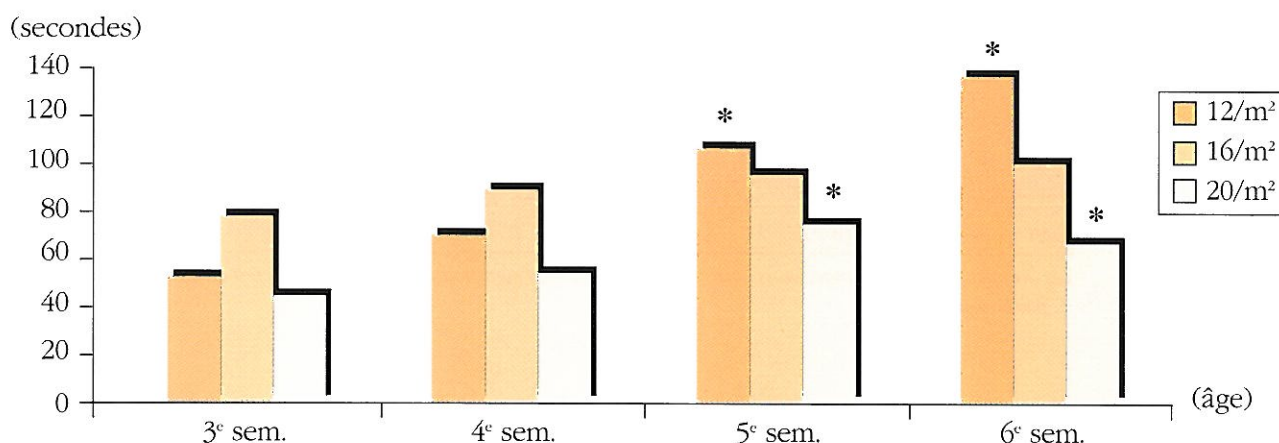


Figure 3 : influence de la densité d'élevage sur le temps de repos sans dérangement chez le poulet de chair

Les paramètres physiologiques

- On mesure le stress chronique des oiseaux. Actuellement, il n'existe pas de bons marqueurs. On essaye de mettre en évidence des modifications de la formule sanguine (Gross et Siegel, 1983).

- Evaluation des métabolismes osseux, hépatiques et musculaires par dosage d'enzymes sanguines.

Les paramètres sanitaires

- Les troubles locomoteurs, dont la fréquence élevée est soulignée par les protectionnistes, sont évalués en donnant une note (de 0 à 5) à la démarche individuelle des animaux (Kestin et al., 1992). Cette évaluation est très sensible et permet de mettre en évidence des troubles qui, à première vue, pourraient passer inaperçus. Les protectionnistes reprochent aux fortes

densités d'induire un moindre déplacement des animaux. Ceci aurait pour corollaire une augmentation de la prévalence des troubles locomoteurs par manque d'exercice physique. Certains ont même envisagé d'obliger les animaux à faire des efforts en disposant les mangeoires au sommet de rampes sur lesquelles les oiseaux devaient grimper pour avoir accès à la nourriture (Balog et al., 1997).

- Les lésions cutanées. On mesure sur la chaîne d'abattage la prévalence des lésions d'ampoules du bréchet, d'escarres ou de griffures au niveau des hanches, ainsi que de pododermatite plantaire. Une étude menée au CNEVA Ploufragan a mis en évidence une augmentation très nette de la prévalence des lésions de pododermatite plantaire chez le poulet élevé à 20 oiseaux/m² comparativement à une densité de 12 oiseaux/m² (Martrenchar et al., 1997a). La diminution des facultés à se déplacer, éventuellement due à une forte densité d'élevage, aurait pour conséquence une augmentation de la prévalence des ampoules de bréchet, les animaux étant plus souvent couchés. Des observations faites au CNEVA Ploufragan ont montré que 50 %

des carcasses de dindons mâles présentaient des lésions de pustules ou d'ampoules de bréchet. Ce chiffre est très supérieur au pourcentage de saisie car la saisie n'est opérée qu'en cas de lésion très importante. Il reste qu'étant donné que les pustules et ampoules de bréchet sont très rares chez les dindes femelles, il est plausible que cette pathologie soit davantage à relier avec le poids important des animaux plutôt qu'à une forte densité. La solution, en dehors de toute considération socio-économique, consisterait alors à abaisser l'âge d'abattage des dindons mâles.

- La mortalité. Les derniers résultats des études menées au CNEVA Ploufragan n'ont pas montré d'influence de la densité d'élevage sur la mortalité aussi

bien chez le poulet que chez la dinde de chair.

Les paramètres zootechniques

- La croissance pondérale des animaux. Il semble admis qu'à longueur de mangeoire et d'abreuvoir constante par animal, une diminution de la densité entraîne une augmentation du poids final des animaux. Les dernières études menées au CNEVA Ploufragan ont montré qu'un gain de poids d'environ 100 grammes était obtenu à une densité de 12 poulets/m² comparativement à une densité de 20 poulets/m² (Martrenchar et al., 1997b). De même, on obtenait un poids vif final de 200 à 300 grammes plus élevé à une densité de 5 dindes/m² comparativement à une densité de 8 dindes/m² (tableau I).

Tableau I : influence de la densité d'élevage sur le poids final vif du poulet et de la dinde de chair (études conduites au CNEVA)

Poulet (oiseaux/m ²)	12	16	20
Poids* (g ± erreur standard)			
femelles à J41 (n = 60)	2 049 ± 25a	2 023 ± 23ab	1 969 ± 23b
mâles à J41 (n = 60)	2 475 ± 26a	2 402 ± 26b	2 327 ± 23c
Dindes (oiseaux/m ²)	5	6,5	8
Poids* (g ± erreur standard)			
femelles à 12 semaines (n = 100)	6 450 ± 57a	6 348 ± 57ab	6 271 ± 55b
mâles à 12 semaines (n = 100)	8 678 ± 69a	8 526 ± 70ab	8 487 ± 65b
mâles à 16 semaines (n = 100)	13 387 ± 108a	13 073 ± 103b	13 087 ± 96b

Les données dans une rangée sans lettre commune diffèrent significativement ($P < 0,05$, test de Duncan)

* : poids non à jeun

Conclusion

En matière de bien-être animal, la démarche la plus logique consiste à :

- mesurer de manière objective les conséquences réelles sur le bien-être des animaux des modifications des conditions d'élevage souhaitées par les associations de protection animale ; il convient surtout dans ce domaine d'éviter les interprétations anthropomorphiques ; pour ce faire, il est essentiel de pouvoir disposer de résultats

d'études scientifiques françaises ;

- s'il est prouvé qu'effectivement certaines techniques d'élevage perturbent le bien-être animal, il faut calculer très précisément toutes les conséquences socio-économiques qu'entraîneraient des modifications des conditions d'élevage actuelles ; ces conséquences doivent être chiffrées aussi bien en tenant compte de l'augmentation du prix de revient du kilo de viande, que du tonnage annuel produit eu égard à la situation concurrentielle du marché international ;

- déterminer comment les surcoûts financiers de production

peuvent être budgétisés ; il ne saurait être question de laisser les professionnels supporter seuls ces conséquences.

En tout état de cause, cette démarche ne pourra aboutir que par la prévoyance et la mobilisation forte des filières.

Bibliographie

Balog J.M., Bayyari G.R., Rath N.C., Huff W.E., Anthony N.B., 1997. Effect of intermittent activity on broiler production parameters. Poultry Science, 76: 6-12.

Duncan I.J.H., Slee G.S., Kettlewell P., Berry P., Carlisle A.J., 1986. Comparison of the stressfulness of harvesting broiler chickens by machine and by hand. *British Poultry Science*, 27: 109-114.

Ekstrand C., 1993. Effects of stocking density on the health, behaviour and productivity of broilers. A literature review. Report 32. Swedish University of Agricultural Sciences, Faculty of Veterinary Medicine, Department of Animal Hygiene, PO Box 345, S-532 24, Skara, Sweden.

Fabre A., 1995. Bien-être des animaux dans les élevages : enjeux et perspectives d'une réglementation nationale. *Le Point Vétérinaire*, 27 : 283-292.

Gordon S.H., 1994. Effects of daylength and increasing daylength

programmes on broiler welfare and performance. *World's Poultry Science Journal*, 50: 269-282.

Gross W.B., Siegel H.S., 1983. Evaluation of the heterophil/lymphocyte ratio as a measure of stress in chicken. *Avian Diseases*, 27, 972-979.

Hester P.Y., 1994. The role of environment and management on leg abnormalities in meat-type fowl. *Poultry Science*, 73: 904-915.

Kannan G., Mench J.A., 1996. Influence of different handling methods and crating periods on plasma corticosterone concentrations in broilers. *British Poultry Science*, 37: 21-31.

Kestin S.C., Knowles T.G., Tinch A.E., Gregory N.G., 1992. Prevalence of leg weakness in broiler chickens and its relationship

with genotype. *Veterinary Record*, 131: 190-194.

Lewis N.J., Hurnik J.F., 1990. Locomotion of broiler chickens in floor pens. *Poultry Science*, 69: 1087-1093.

Martrenchar A., Morisse J.P., Huonnic D., Cotte J.P., 1997a. The influence of stocking density on some behavioural, physiological and productivity traits of broilers. *Veterinary Research*, 28 (5) (à paraître).

Martrenchar A., Morisse J.P., Huonnic D., Cotte J.P., Moinard C., 1997b. The effect of stocking density and group size on different behavioural and productivity traits of broilers. *Proceedings of the 5th European Symposium on Poultry Welfare*, P. Koene and H.J. Blokhuis (Eds.), Wageningen, the Netherlands, 153-154.

SPACE

A Rennes, du 17 au 20 septembre 1997

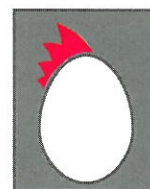
Venez nous voir !



INSTITUT TECHNIQUE DE L'AVICULTURE
ET DE L'ÉLEVAGE DES PETITS ANIMAUX



CENTRE
DE FORMATION
AVICOLE



PLOUFRAGAN

**Hall 4
Allée A
Stand 36**

**Hall 9
Allée C
Stand 53**

**Hall 4
Allée A
Stand 36**